

07 MARS
2025

**SYNERGIE-OFFICIERS
A ABORDÉ LA
SITUATION DU CORPS
DE COMMANDEMENT
ET DÉTAILLÉ SON
PROJET**

Lundi 3 mars, Gaëlle JAMES, Secrétaire Générale, et Isabelle TROUSLARD, Secrétaire Générale adjointe, ont pu s'entretenir avec le ministre de l'Intérieur, Monsieur Bruno RETAILLEAU, en audience bilatérale afin d'évoquer la situation critique du corps de commandement et l'impérieuse nécessité de s'atteler aux difficultés des Officiers diagnostiquées par tous.

En premier lieu, a été évoqué le protocole de 2022 dont certaines mesures spécifiques au corps de commandement n'ont toujours pas été déclinées créant un préjudice aux Officiers : l'abondement des IRP de chef de service à raison de 30 par an sur 5 ans, l'abondement des IRP Difficiles à raison de 30 par an sur 5 ans, la revalorisation de 5% de l'IRP en 2025, le raccourcissement de la durée du 7^e échelon de capitaine.

Le ministre a rappelé son engagement et son combat pour obtenir le budget nécessaire au respect des mesures actées dans le cadre du protocole de modernisation des ressources humaines de la Police Nationale du 2 mars 2022. Il a insisté sur sa particulière attention pour le corps de commandement et sa conseillère budgétaire, présente à l'audience, a été mandatée pour faire évoluer au plus vite la situation.

La situation démographique dramatique de notre corps a ensuite été abordée ; notamment, le constat posé par tous : pyramidage du corps non tenu, évolutions statutaires inabouties après le protocole de 2016, durée d'avancement beaucoup trop longue ou incertaine, nomenclature obsolète, manque d'attractivité financière des postes sommitaux... et pour lequel les propositions de l'administration sont pour le moins insuffisantes voire inadaptées.

L'occasion pour SYNERGIE-OFFICIERS de défendre son projet :

- **L'avancement semi-automatique au grade de commandant**, deuxième grade de notre corps, seule proposition à même de permettre un avancement pour les capitaines méritants dans des délais raisonnables, permettant aux externes un déroulé de carrière digne d'un corps de cadres et aux internes la garantie d'un passage minimal au 2^e grade.
- **La banalisation du HEA pour les sommitaux** pour récompenser la prise de responsabilité des officiers les plus expérimentés.
- **Une IRP progressive de chef de service pour tous les officiers.**

- **Une réelle réflexion sur une fusion des deux corps de cadres** de la Police Nationale afin de créer un corps de commandement et de direction.

Monsieur le ministre de l'Intérieur, déjà saisi par SYNERGIE-OFFICIERS par courrier à son arrivée, a entendu les enjeux pour le corps de commandement, et plus globalement pour le bon fonctionnement de la Police Nationale, dans l'intérêt d'un service public efficient, avec une hiérarchie cohérente structurée, experte de l'opérationnel et à même d'orienter, de concevoir et de diriger les services qui la composent.

D'autres sujets d'actualité ont également été abordés et notamment, l'état de la filière judiciaire qui préoccupe particulièrement le ministre et pour lequel SYNERGIE-OFFICIERS alerte depuis des années.

Les maux de la filière sont très profonds.

La procédure pénale n'ayant de cesse de s'alourdir, la réponse pénale n'étant toujours pas à la hauteur des innombrables victimes qui subissent une société de plus en plus violente et désinhibée dans la commission de l'infraction, la perte de sens du métier de policier, particulièrement en police judiciaire, est bien réelle et ne se résoudra pas par des changements de rythmes horaires... Les policiers en judiciaire, comme tous ceux des autres filières, sont passionnés, investis ; ils ont besoin de reconnaissance, mais également d'être aidés dans leurs tâches quotidiennes.

Après ce constat, SYNERGIE-OFFICIERS a pu évoquer des logiciels existants que les parlementaires souhaiteraient faire disparaître au profit exclusif de la PNIJ... Si cet outil est adapté pour nombre de situations, il n'est absolument pas approprié à certaines enquêtes du haut du spectre.

Un véritable logiciel de rédaction des procédures reste un besoin prégnant et indispensable pour tous les services enquêteurs pour sécuriser leurs procédures et se focaliser de nouveau sur le fond des enquêtes. Là encore, des solutions existent, sont à la main du Ministère, et doivent être envisagées, en toute urgence.

Enfin, SYNERGIE-OFFICIERS a tenu à évoquer la récente réforme territoriale qui a pu fragiliser un peu plus la filière, avec une départementalisation des missions inadaptée, trop cloisonnée pour le haut du spectre et inquiétant réellement les officiers de l'ex-DCPJ sur une perte d'efficacité et de compétences à plus ou moins long terme.

Le ministre a rappelé l'audit de l'IGA sur la mise en place de la réforme, et sa volonté, sans la remettre en cause, de tout faire pour résoudre les difficultés qui seront diagnostiquées.

Cette audience, marquée par un dialogue riche et franc avec le ministre de l'Intérieur dans la continuité des premiers échanges, doit permettre un nouvel élan dans la prise en compte du corps de commandement.

Le Bureau National